



# 13ème édition du prix de l'Audace artistique et culturelle 2024-2025

publié le 04/11/2024



Ce prix est organisé par la fondation Culture & Diversité en partenariat avec les ministères chargés de l'Éducation nationale, de la Culture et de l'Agriculture. **Il se déroulera du 22 octobre 2024 au 7 février 2025.**

Le prix de l'Audace artistique et culturelle a pour mission de répondre aux objectifs nationaux en faveur de la généralisation de l'éducation artistique

et culturelle (EAC).

Afin de mettre en lumière des démarches d'EAC des plus remarquables, le prix valorise des initiatives favorisant la notion de décroisement. Il s'organise selon trois catégories :

- ▶ **Interdisciplinaire** : le décroisement entre les disciplines constitutives de l'EAC (tous les champs artistiques et culturels y compris la culture scientifique technique et industrielle, la politique mémorielle et l'éducation aux médias et à l'information) et les pratiques sportives, celles en lien avec les enjeux de citoyenneté ou de développement durable.
- ▶ **Inter-degré & inter-établissement** : le décroisement entre différentes écoles et établissements scolaires d'un même territoire mais présentant des typologies ou des cycles/degrés différents.
- ▶ **Temps de vie** : le décroisement entre les différents temps de vie de l'élève (scolaire, périscolaire, voire extrascolaire) et/ou en lien avec d'autres publics du territoire (EHPAD, crèche, association...).

Étant entendu comme une valeur transverse, le principe de décroisement permet d'aller au-delà de la catégorisation école – collège – lycée, qui était jusqu'alors retenue. Ce principe permet également de rester fidèle à la volonté du prix de valoriser l'exemplarité et la singularité en EAC ainsi que le « faire ensemble » des porteurs de projet.

**Les dossiers devront être retournés au plus tard le vendredi 31 janvier 2025 par mail à la DAAC : [daac@ac-poitiers.fr](mailto:daac@ac-poitiers.fr)**

Un à trois projets maximum (un par catégorie) seront ensuite sélectionnés conjointement par le Rectorat-Daac, la Drac et la Draaf le cas échéant, et **seront transmis au plus tard le 7 février 2025** aux organisateurs du prix.

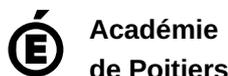
Chaque dossier de candidature doit passer par ce processus de sélection. Aucun dossier ne peut être envoyé directement par les porteurs de projet à la Fondation Culture & Diversité.

Retrouvez toutes les informations concernant ce prix dans les documents en pièces jointes.

## Documents joints

 Dossier de candidature (Word de 217.5 ko)

 Règlement du concours "Bulles de mémoire" (PDF de 210.2 ko)



Académie  
de Poitiers

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**